

Séjour vacances d'hiver 2025

INSCRIPTION DU LUNDI 9 AU SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024
SÉJOUR DU SAMEDI 15 AU SAMEDI 22 FÉVRIER 2025

SKI DE PISTE AU DOMAINE LES SYBELLES



Pour les 6/12 ans et 13/17 ans
à Saint-Colomban-des-Villards (Savoie)

RENSEIGNEMENTS

01 43 96 77 03

01 43 96 77 28



Direction Enfance-Education

du lundi au vendredi de 8h30
à 11h30 et de 13h30 à 17h30
le samedi de 8h30 à 11h30



WWW.MAISONS-ALFORT.FR



PLAN INTERACTIF



VILLE DE MAISONS-ALFORT

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dans tous les cas, vous munir **impérativement** des documents suivants :

- ✓ Livret de famille
 - ✓ Carnet de santé
 - ✓ 1 Photo d'identité
 - ✓ **Attestation d'affiliation** pour les bénéficiaires de la CSS (anciennement CMU)
-  Pensez également à vous munir de la stature (en cm), la peinture, le poids, le niveau de ski et le tour de tête de votre enfant, le jour de l'inscription.

Si vous n'avez pas inscrit votre enfant au restaurant scolaire, en accueil de loisirs ou en classe de découverte pour l'année 2024/2025, vous devez vous munir des documents originaux suivants :

- **2 justificatifs de domicile récents** (moins de 3 mois) et différents :
 - **Vous êtes locataire** : dernière quittance de loyer, facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation
 - **Vous êtes propriétaire** : facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation
 - **Vous êtes hébergé** :
 - **Pour vous** : 2 justificatifs de domicile récents et différents parmi attestation sécurité sociale, attestation de paiement CAF, avec votre nom et adresse sur Maisons-Alfort
 - **Pour la personne qui vous héberge** : fournir une attestation sur l'honneur avec les noms et prénoms de toutes les personnes hébergées + ses 2 justificatifs de domicile récents et différents (facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation, quittance de loyer).
- **Justificatifs de ressources de chaque parent y compris pour les gardes alternées**
 - Les 3 derniers bulletins de salaire ou la notification de décision France Travail + les justificatifs de paiement des indemnités ou justificatifs de paiement sécurité sociale si arrêt maladie, ou attestation CAF avec indemnités lors du congé maternité ou parental
 - Dernière déclaration trimestrielle de revenus déclarés à l'URSSAF (ou autre) pour les professions libérales, les entrepreneurs, les artisans, les commerçants
 - Dernier avis d'imposition sur les revenus
 - Dernière attestation de paiement ou non-paiement de vos Allocations Familiales (CAF)
 - **Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), anciennement CMU** : attestation d'affiliation délivrée par le Centre de Sécurité Sociale.

LA PRÉSENCE DE L'UN DES PARENTS EST OBLIGATOIRE

Le règlement du séjour se fait via le portail famille peu de temps après l'inscription

Les tarifs sont échelonnés selon le Quotient Familial

AUCUNE ANNULATION POSSIBLE APRÈS LES INSCRIPTIONS